

C.A.H.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 76-187 du 12 Août 1976

rapportant les dispositions du Décret  
N°76-93 du 2 Avril 1976.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-93 du 2 Avril 1976, abrogeant en ce qui concerne le Camarade Paulin PARAISSO, Conseiller Technique à l'Equipeement du Président de la République, les dispositions du Décret N°76-47 du 20 Février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères ;  
SUR Proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°76-93 du 2 Avril 1976 susvisé.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 Août 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - Ministères 15 - SPD 2 - DP 2 -  
Intéressé 1 - DPE-DGAJL-INSAB 6 - DB-DCF-Solde 3 - Trésor 4 - DI 4 - Cab.  
Mil. 2 - IAA-DCCT-IF 3 - ONEPI-Gde.Ch. 2 - JORPB 1.-